Proma : les représentants des salariés reçus par le préfet

Publication : jeudi 6 mai 2010 15:10

Le Journal de Gien, 6 mai 2010

Proma

Les représentants des salariés reçus par le préfet

La situation n'a guère évolué cette semaine dans le conflit qui oppose les ex-salariés de Proma à leur ancien employeur.

Rien n'a filtré d'une réunion qui s'est tenue le mardi 27 avril en Italie après le rejet des dernières propositions de Gruppo Proma (indemnité supra-légale de 15 500 €, voir notre précédente édition).

Les salariés licenciés, qui occupent leur usine depuis le 11 mars, ont participé au défilé du 1er mai à Gien. Lundi matin, ils étaient aux côtés de leurs collègues d'Otis qui observaient un mouvement de grève pour obtenir de meilleures augmentations de salaires. À cette occasion, les représentants FO d'Otis ont remis un chèque de 100 € à leurs homologues de Proma, au titre de la solidarité.

Le protocole d'abord pour FO

Enfin, mardi en fin de journée, une délégation des représentants syndicaux de FO et de la CFDT devait être reçue à la préfecture d'Orléans. Le nouveau préfet de Région, Gérard Moisselin avait en effet déclaré qu'il considérait la situation de Proma comme un dossier majeur lors de son arrivée à Orléans voici une quinzaine de jours.

Les syndicalistes ont été reçus par le préfet lui-même, son directeur de cabinet et le directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle pendant plus d'une heure. On sait que les positions des deux syndicats présentent quelques nuances.

FO reste pour sa part sur une ligne ferme que rappelle Gilbert Delas, patron de la section locale du Giennois et... retraité de Proma. Pour FO, Proma et ses dirigeants n'ont pas respecté leur parole. Aussi le syndicat exige-t-il l'application pleine et entière du protocole avec paiement des 32 000 € par les AGS (assurances des garanties des salaires) mise en œuvre par le centre de gestion et d'études des Assedic, à charge pour ces derniers de se retourner ensuite vers le Gruppo Proma Italie.

Gilbert Delas, qui conduisait la délégation FO, l'a répété au représentant de l'Etat. Ce dernier a rappelé que le protocole n'ayant pas les 18 mois de délai requis pour être valable, les AGS n'avaient pas l'obligation légale d'entrer dans cette voie.

De son côté, la CFDT se maintiendrait sur la même position que FO sans écarter une négociation qui permettrait de sortir honorablement du conflit. La semaine dernière elle avait d'ailleurs demandé aux salariés qui le souhaitaient de donner le montant à partir duquel ils accepteraient que des discussions s'ouvrent. Ni ce montant, ni le nombre de salariés qui s'étaient ralliés à cette démarche n'ont été révélé (notre précédente édition).

Mais pour FO « *tout le monde cherche à peser sur les salariés pour signer un nouvel accord avec Proma. Nous ne le voulons pas car nous sommes persuadés qu'il ne sera pas plus honoré que le précédent pourtant signé par le groupe italien* », résume Gilbert Delas pour qui y souscrire « *serait tromper les salariés* ».

Discussions sous pression

Il y aurait « *des pressions en ce sens* » affirme le syndicaliste giennois. La radiation des salariés, dès le 9 avril avec effet rétroactif au 11 mars (date de la liquidation de Proma France) par la mutuelle de l'entreprise, a été perçue comme telle, voire comme une provocation.

À l'origine de cette décision : le non-paiement des cotisations par le mandataire judiciaire « *alors que les cotisations salariales avaient été retenues sur les salaires* » et « *qu'il en avait les moyens* ». La situation a été régularisée depuis mais pour Gilbert Delas, « *on a voulu pousser les salariés à la faute...* ». FO s'en est ouvert au préfet de Région.

Si pressions il y a, elles sont aussi du côté de Proma, du liquidateur et des principaux donneurs d'ordre que Jean-Pierre Sueur s'est évertué à mettre autour d'une table. « *Lear est prêt à contribuer. On a même parlé de chiffres précis pour le rachat du stock, de l'outillage et de la contribution à la prime supra-légale* », indique le sénateur du Loiret. Mais le sous-traitant direct de Peugeot, qui faisait travailler Proma en second rang, pose une condition à cet engagement : le retrait d'un recours en justice déposé par Proma à son encontre. Or, le PDG italien, Giorgio Pino, n'entend pas y renoncer à ce recours même si, dans le contexte socio-économique actuel du dossier, le mandataire judiciaire en est le dépositaire.

Le préfet Moisselin « *cherche à renouer des contacts avec Proma Italie et Lear qui sont en discussion serrée pour des dédommagements* », selon FO. Ce qui permet à Gilbert Delas de revenir sur la position de son syndicat : « *des accords sont conclus dans différentes régions de France au moment des liquidations d'entreprises qui prévoient des indemnités supra-légales dont les fonds sont avancés par les AGS de la région concernée* »... Et sans accord préalable dûment signé... Sous entendu, que vaut une question de procédure pour une question de délai face à cela. Et à l'équité sociale.

M.P.

.

Phoca PDF